

## Compte-rendu du conseil municipal du 10 avril 2018

Présents: TOUREL Jean-Luc, THERAUBE Chantal, MOZZATTI Albert, AREVALO Mireille, ROBERT Jean-Paul, CARRIER Martine, DE BESSA MARTINS Rémy, GROS Franck, MORSELLI Daniel, QUERE Brigitte, MARCHAL Yannick, POUGET-TIRION Dominique, BOISSIN Eric

Procurations : BISCAREL Nicole donne pouvoir à TOUREL Jean-Luc, CORRAO Aurélie donne pouvoir à ROBERT Jean-Paul, GERMAIN Marjorie donne pouvoir à DE BESSA MARTINS Rémy, LEVECQUE Jean-Luc donne pouvoir à BOISSIN Eric, MERLE Patrice (nouvel élu remplaçant FAYOLLE Raymond) donne pouvoir à AREVALO Mireille, OBRY Xavier donne pouvoir à CARRIER Martine

Elu secrétaire de séance : DE BESSA MARTINS Rémy

Le maire propose de supprimer les délibérations 3 et 4, accepté à l'unanimité.

Le maire propose d'ajouter une délibération à l'ordre du jour, cela est refusé par Monsieur BOISSIN Eric.

### Délibérations

#### **1. Tarif cantine - n°2018041001**

Les établissements SODEXO fournisseur des repas de la cantine municipale, ont appliqué le nouvel indice de révision des prix à compter du 01/09/2017.

Ce nouvel indice de révision des prix porte le prix du repas à 4,47€ TTC à compter du 15 avril 2018 au lieu de 4.38 € TTC.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de fixer le prix journalier du repas à 4,47 € TTC à compter du 15 avril 2018.

#### **2. Demande de subvention pour du mobilier et des jeux de la cour de l'école publique de Lablachère. – n°2018100402**

Afin de finir d'agencer l'école publique, il sera nécessaire d'acheter du mobilier pour les nouvelles classes et des jeux fixes pour aménager la cour.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à demander des subventions auprès de l'Etat, la Région et le Département.

#### **3. Vote des taux d'imposition des taxes directes locales – n° 2018041005**

Proposition d'augmentation de 2% des taux d'imposition des 3 taxes.

Base:	2 610 000	1 684 000	50 300
Taux 2017:	TH 7,78	TFB 9.27	TFNB: 67.21
<b>Taux 2018:</b>	<b>TH 7.94</b>	<b>TFB: 9.46</b>	<b>TFNB: 68.55</b>

Ce qui donne un résultat attendu de l'ensemble des 3 taxes de 401 021 € qui sont inscrits au compte 73111 du budget communal.

Le conseil municipal à 6 voix contre (Dominique POUGET-TIRION, Éric BOISSIN, Jean-Luc LEVECQUE, Daniel MORSELLI, Rémy DE BESSA MARTINS, Marjorie GERMAIN), 13 voix pour **vote une augmentation de 2% des taux d'imposition des taxes directes.**

#### **4. Vote du budget mairie - n°2018011006 (équilibré en dépenses et recettes comme suit :)**

#### **Section de fonctionnement : 1 420 023.42 €**

Dépenses : **1 420 023.42 €** dont :

- 1 368 391 € de dépenses de réelles de fonctionnement (charges à caractère général, frais de personnel, charges de gestion courante, charges financières, charges exceptionnelles)
- 51 632.42 € de virement à la section d'investissement

Recettes **1 420 023.42 €** dont :

- 1 247 924.00 € de recettes réelles de fonctionnement (produits de vente, impôts, dotations et autres produits de gestion courante)
- 172 099.42 € d'excédent de l'année 2017

**Section investissement : 2 637 739 €**

Dépenses : **2 637 739 €** dont :

- 2091 667 € de dépenses réelles d'investissement (équipement, remboursement du capital de l'emprunt)
- 541 072.00 € de restes à réaliser
- 5000 € d'ordre (transfert entre section)

Recettes **2 637 739 €** dont :

- 1 890 220.30 € de recettes réelles d'investissement (subventions, dotations, produits de cession, excédent de fonctionnement)
- 51 632.42 € d'opération d'ordre d'investissement (virement de la section de fonctionnement,
- 5000 € opération d'ordre (transfert entre section)

**Vote** : 2 voix contre (Eric BOISSIN, Jean-Luc LEVECQUE) 1 abstention (Daniel MORSELLI)  
16 voix pour.

**5. Vote du budget eau-assainissement- n° 2018041007** (équilibré en dépenses et recettes comme suit :)

**Section de fonctionnement : 1 172 414.77 €**

Dépenses : **1 172 414.77 €** dont :

- 330 345.00 € de dépenses réelles d'exploitation
- 117 341.00 € d'amortissement
- 724 728.77 € de virement à la section investissement

Recettes : **1 172 414.77 €** dont :

- 496 400.00 € de recettes de gestion courante
- 68 787.00 € de travaux de régie et d'amortissement
- 607 227.77 € d'excédent reporté 2017

**Section Investissement : 1 620 968 €**

Dépenses : **1 620 968.00 €**

- 1 542 380 € de dépenses réelles d'investissement dont 83 380.00 € de restes à réaliser
- 9 801.00 € remboursement capital emprunt
- 68 787.00 € d'amortissement et de travaux de régie

Recettes : **1 620 968.00 €**

- 663 688.94 € de recettes réelles
- 724 728.7 de virement de la section de fonctionnement
- 117 341 € d'opérations de transfert d'ordre (travaux de régie et amortissement)
- 115 209.29 € d'excédent 2017

**Vote** : 2 voix contre (Eric BOISSIN, Jean-Luc LEVECQUE) 17 voix pour.

## **Questions diverses**

**Route de Planzolles** : des devis ont été demandés à plusieurs bureaux d'étude pour le projet de l'aménagement de cette route, et lors du prochain conseil municipal il faudra délibérer sur le choix du bureau d'étude et lancer le marché pour que les travaux puissent débuter à l'automne (après des réunions publiques avec les riverains)

**Pour la Maison de l'enfance et de la jeunesse**, la Communauté de communes Beaume-Drobie demande à la commune de mettre à sa disposition un terrain dans le prolongement de l'entrée pour y faire un jardin partagé, la commune prêterait celui-ci tant qu'il est disponible.

**Pour la construction de la salle des fêtes**, le conseil municipal devra délibérer afin d'arrêter son PLU et déposer une déclaration de projet pour la mise en conformité du terrain à côté de la Maison de l'enfance.

**Vote du budget de la CDC** : les élus de Lablachère (sauf Boissin) ont voté contre le budget général de la CDC étant en désaccord sur la gestion de celle-ci, notamment sur l'achat des terrains pour le collège.

**La fête du village** aura lieu le dimanche 22 juillet avec les feux d'artifice ce soir-là.

Une cinquantaine de **nouveaux habitants** de Lablachère ont répondu présent à l'invitation de la mairie et ce moment de convivialité a permis de faire connaissance.

**L'association PAIOLIVE** continue sa réflexion sur le nettoyage du site pollué de la Grange aux Pères en partenariat avec les communes de Lablachère et Joyeuse ainsi que la CDC et le SICTOBA.

**Piscine** : suite à des démissions, Jean-Paul Robert et Chantal Théraube deviennent délégués au SMAM (syndicat mixte de l'Ardèche méridionale).

**Monument aux morts** : en lien avec le centenaire de la première guerre mondiale, Rémy De Bessa Martins a pris en charge la mise à jour des noms des soldats morts pour la France (avec des ajouts de noms oubliés et des corrections d'orthographe) ainsi que la demande de devis pour la réfection du monument (nouvelles plaques, nettoyage, réparations). Une réflexion est engagée sur l'éclairage de celui-ci ainsi que des cabines à livres.

**Conseil municipal clos à 22h50.**